

# La FMH a parlé, la cause est-elle entendue?

Chères consœurs, chers confrères,

La FMH s'est prononcée, clairement et sans équivoques. Dans une votation générale dont le plus important résultat fut une participation de 54 %, le corps médical a donné son avis, tout en nuances et en préférences. Cela dit, les critiques soulevées au cours des vifs débats qui ont émaillé le vote sont visibles dans les résultats. Il s'agit non seulement de le constater, mais d'en tenir compte réellement dans les négociations et travaux qui vont suivre. Qu'il nous soit permis d'espérer que cette démarche jette des passerelles vers ceux d'entre nous qui se sentent « vaincus » et qui sauront, nous en sommes sûrs, accepter le verdict des urnes selon les traditions de notre pays.

Rien ne devrait changer à l'orientation de base, d'autant moins qu'elle repose sur un vote dépassant les 50 %, échappant ainsi à la critique selon laquelle la décision ne se serait due qu'à une minorité. Nous remercions dès lors tous les votants, les collaborateurs et collaboratrices du Secrétariat général, ainsi que ceux de la ligne d'appels téléphoniques, qui ont rendu ce vote possible. Le corps médical, au travers de la FMH, prouve la maturité démocratique de son organisation, seule à avoir légitimé sa politique au travers d'une votation générale. Cette démarche devrait nous valoir le respect, celui dont nous avons besoin dans la lutte pour nos intérêts professionnels.

Tous nos soucis concernant le TARMED sont-ils pour autant terminés? Hélas, non.

- Dans les cantons, les conventions cantonales doivent être négociées sur la base de la convention-cadre, ce qui devrait entraîner à coup sûr l'intervention du surveillant des prix et générer entre assureurs et sociétés médicales des différends portés, le cas échéant, jusque devant le Conseil fédéral.
- De manière générale, le champ est désormais libre pour tout un chacun d'intenter une action en justice lorsqu'il pensera ne pas pouvoir obtenir ce qu'il veut par la voie des démarches politiques ou des négociations. Les possibilités de recours pourraient prendre des années, d'autant plus que les milieux politiques concernés ont jusqu'ici tout simplement scotomisé le problème.
- Il nous faudra aussi affronter la résistance de groupes en dehors du corps médical, de ceux qui jusqu'ici ont espéré que la FMH allait enterrer le TARMED. Il ne leur reste qu'à se faire enfin connaître, ce qui pourrait toutefois retarder encore l'introduction du TARMED.

Dr H. H. Brunner, président de la FMH

Tableau 1

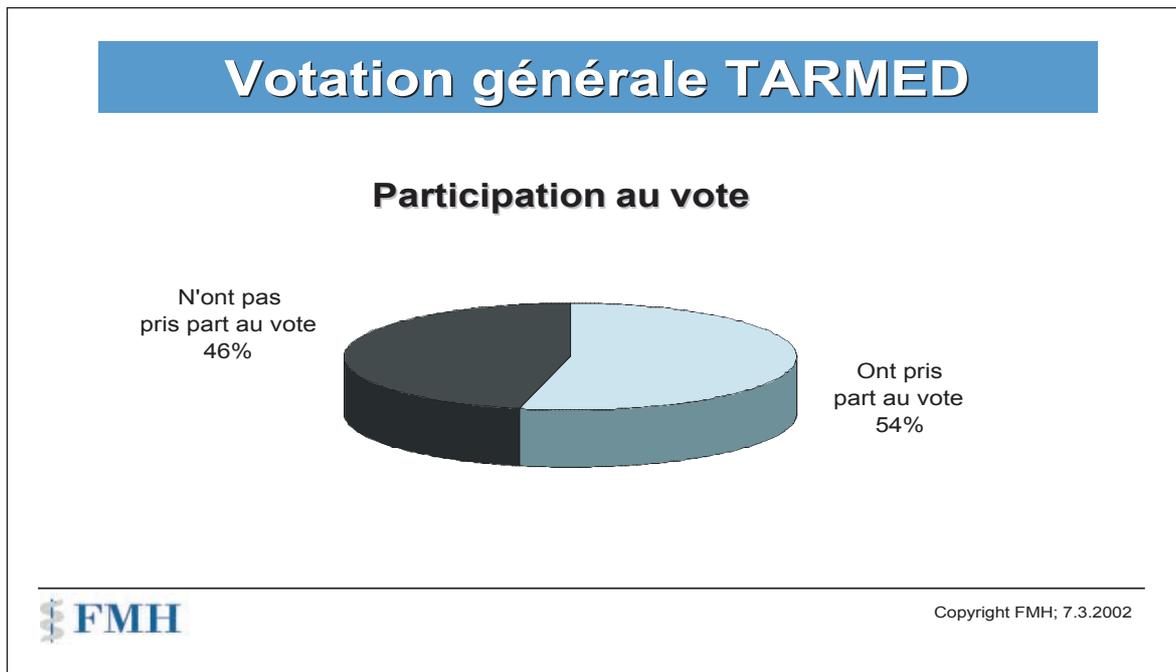
Résultats.

Bulletins de vote envoyés:	29 125	
Bulletins entrés:	15 613	
Taux de participation:		54%
<b>Question 1 «Structure tarifaire»</b>		
Bulletins valables:	14 156	(91%)
Oui:	8 949	(63%)
Non:	5 207	(37%)
Nuls par abstention:	835	
Nuls pour d'autres raisons:	622	
<b>Question 2 «Convention-cadre LAMa»</b>		
Bulletins valables:	14 045	(90%)
Oui:	8 343	(59%)
Non:	5 702	(41%)
Nuls par abstention:	946	
Nuls pour d'autres raisons:	622	
<b>Question 3 «Convention AA/AM/AI»</b>		
Bulletins valables:	14 054	(90%)
Oui:	9 554	(68%)
Non:	4 500	(32%)
Nuls par abstention:	937	
Nuls pour d'autres raisons:	622	

En outre, il a été confirmé, par acte notarié, que

- l'envoi des documents de la votation générale s'est fait en bonne et due forme;
- tous les délais ont été respectés;
- toutes les exigences pour l'exécution de la votation générale ont été remplies.

**Figure 1**  
Participation au vote.



**Figure 2**  
Résultats.

